



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

NOTE ANALYTIQUE SUR LES ÉTABLISSE- MENTS À CARACTÈRE ADMINISTRATIF (EPA)

PROJET DE LOI DE FINANCES
GESTION 2024



SEPTEMBRE 2023



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Projet de loi de finances pour la gestion 2024

Note analytique sur les entreprises publiques

Octobre 2023

Sommaire

Liste des tableaux.....	3
Liste des graphiques.....	4
Introduction.....	5
CHAPITRE 1 : Revue du cadre de gouvernance et cartographie des entreprises publiques	6
I. Cadre de gouvernance des entreprises publiques	6
1.Régime juridique et social.....	6
2-Régime comptable et financier.....	6
II. Cartographie des entreprises publiques	7
1.Répartition des entreprises publiques par fonction.....	7
2.Classification des entreprises publiques analysées selon leur forme.....	8
CHAPITRE 2 : Performances financières des entreprises publiques de 2020 à 2022	9
I. Evolution du budget des entreprises publiques	9
A. Evolution des recettes	9
1.Evolution des recettes propres.....	9
2.Evolution des ressources mises à disposition par l’Etat.....	9
3. Evolution des autres fonds.....	14
B. Evolution des dépenses	15
1.Evolution des dépenses de personnel.....	15
2.Evolution des dépenses de fonctionnement hors masse salariale.....	15
3.Evolution des dépenses d’investissement.....	16
4.Service de la dette.....	16
5.Autres charges.....	16
6.Contributions au budget national.....	16
II. Résultats et situation de la dette des entreprises publiques	17
1.Analyse des comptes de résultats.....	17
2.Analyse de la situation de la dette des entreprises publiques.....	18
CHAPITRE 3 : Relations financières Etat-entreprises publiques au cours de la période 2020-2026 perspectives	20
I.Relations Etat- entreprises publiques	20
1.Mesure gouvernementale d’assainissement.....	20
2. Focus sur les structures d’exécution.....	21
3.Contribution des entreprises publiques au budget national.....	21
II.Perspectives des finances des entreprises publiques sur la période 2024 - 2026	21
1.Stratégie budgétaire de gouvernance des entreprises publiques.....	22
2.Situation financière prévisionnelle des entreprises publiques.....	22
Conclusion.....	24
Annexes.....	25

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Classification des entreprises publiques par forme.....	8
Tableau n° 2 : Evolution des recettes des entreprises publiques de 2020 à 2022.....	11
Tableau n° 3 : Evolution des ressources mises à disposition entreprises publiques par l'Etat de 2020 à 2022	10
Tableau n° 4 : Evolution de la situation détaillée des « autres fonds » de 2020 à 2022.....	20
Tableau n° 5 : Evolutions des charges des entreprises publiques de 2020 à 2022	15
Tableau n° 6 : Evolutions de la situation du service de la dette de 2020 à 2022.....	16
Tableau n° 7 : Evolution du stock de la dette des entreprises publiques de 2020 à 2022	19
Tableau n° 8 : Evolution des produits et des charges des entreprises publiques de 2024 à 2026	

Liste des graphiques

Graphique n° 1 : Répartition des entreprises publiques analysées par fonction.....	9
Graphique n° 2 : Situation comparée des composantes des dépenses des entreprises publiques	23
Graphique n° 3 : Evolution du résultat net des entreprises publiques de 2020 à 2022	17
Graphique n° 4 : Evolution des produits d'exploitation et des charges d'exploitation des entreprises publiques de 2020 à 2022.....	25
Graphique n° 5 : Evolution des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat	218

Introduction

La présente note analytique répond à l'obligation faite par la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF) en son article 49 point 5 d'élaborer des annexes explicatives au projet de loi de finances sur les entités publiques avec lesquelles l'Etat central entretient des relations financières. Elle constitue en effet, une annexe de restitution des relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques. La présente édition traite aussi bien des établissements publics que des structures d'exécution en charge de la conduite des projets en maîtrise d'ouvrage délégué.

En effet, pour donner plus d'impulsion et de célérité au pilotage des politiques publiques d'une part et rendre l'administration centrale plus attentive à la performance financière et aux risques budgétaires d'autre part, le Gouvernement a fait l'option de déléguer en gestion, la maîtrise d'ouvrage à certaines structures d'exécution (agences et sociétés).

Les données exploitées et présentées sont issues d'une opération de collecte réalisée par la Direction générale du Budget (DGB) en collaboration avec la Direction générale de la Participation de l'Etat et de la Dénationalisation (DGPED) entre juin et septembre 2023 auprès de cinquante-trois (53) entreprises publiques (établissements publics et société d'Etat) contre quarante-cinq (45) l'année dernière.

L'analyse des données contenues dans la présente note se veut un référentiel de présentation de la situation financière des entreprises publiques en annexe au projet de loi de finances pour la gestion 2024. Elle s'articule autour de trois (03) grands axes à savoir:

- la revue du cadre de gouvernance et la cartographie des entreprises publiques ;
- les performances financières des entreprises publiques au cours de la période 2020-2022 ;
- les relations financières Etat - entreprises publiques de 2020 à 2022 et perspectives 2024-2026.

CHAPITRE 1 : Revue du cadre de gouvernance et cartographie des entreprises publiques

Ce chapitre traite du régime juridique, comptable et financier des entreprises publiques au regard des exigences du droit positif béninois d'une part, et de leur répartition par fonction et leur classification par forme d'autre part.

I. Cadre de gouvernance des entreprises publiques

1. Régime juridique et social

La personnalité juridique des entreprises publiques repose sur la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin qui en fixe le cadre global de gestion.

Selon les dispositions de cette loi, les entreprises publiques sont des entités de droit public dans lesquelles l'Etat détient directement ou indirectement une participation majoritaire dans le capital social. Elles peuvent prendre soit la forme d'un établissement public encore appelé office ou agence, soit la forme d'une société.

Les établissements publics sont des entreprises publiques créées par l'Etat ou les Collectivités territoriales pour gérer une ou des activités de service public à des fins essentiellement d'intérêt général. Ils sont soumis aux règles du droit administratif dans leurs relations avec l'Etat notamment en ce qui concerne leur création, la modification de leurs statuts, leur fonctionnement et leur dissolution. Ils acquièrent la personnalité juridique et sont dotés de l'autonomie administrative et financière à compter de l'approbation de leurs statuts par le Conseil des Ministres et peuvent prendre la forme d'office ou d'agence. Ils interviennent dans différents domaines de la vie publique tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, le foncier (habitat), la culture, le cadre de vie, l'économie et autres. Les établissements publics contribuent également à la performance des politiques publiques mises en œuvre et sont caractérisés par la production de services non marchands.

Les établissements publics comptent dans leur effectif, des agents recrutés sous le régime du droit commun selon les dispositions du code du travail mais aussi des fonctionnaires de l'Etat. Les agents de l'Etat en détachement dans les entreprises publiques demeurent soumis à leur statut d'origine. Toutefois, les traitements et salaires de ces derniers, de même que les indemnités de fonction et tous autres avantages leur sont payés par les entreprises publiques utilisatrices conformément aux textes et pratiques en vigueur dans les entreprises.

Les sociétés sont des entreprises publiques dont les activités sont menées à des fins essentiellement commerciales. Elles peuvent être des sociétés d'Etat ou des sociétés à participation publique majoritaire.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de basculement de la gestion budgétaire de l'administration publique en mode programme qui privilégie la gestion axée sur la performance, le cadre de collaboration de l'Etat central avec les entreprises publiques se trouve désormais renforcé. En effet, il est institué la mise en place d'une convention de mandat entre les structures d'exécution et les ministères aux fins de définir le cadre légal de l'opérationnalisation de la délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement des activités confiées aux structures d'exécution. Ce mode de partenariat intervient exclusivement en gestion, étant donné que le seul cadre de budgétisation des activités est le programme budgétaire représentatif de politique publique relevant d'un ministère et de reddition des comptes.

2- Régime comptable et financier

Le régime comptable et financier trouve son fondement dans les dispositions de la loi 2020-20 du 02 septembre 2020 en ses articles 34 et suivants de la section 2. Aux termes des

dispositions de l'article 34, les établissements publics sont en principe soumis aux règles du droit public et aux dispositions du règlement général sur la comptabilité publique. Toutefois, ils peuvent adopter des règles de gestion comptable et financière de droit privé si le décret portant création de l'établissement le précise.

Par ailleurs, la gestion comptable et financière des établissements publics est sous la responsabilité du Directeur Financier. Ce dernier est soumis à la procédure d'accréditation en qualité de comptable public par le Ministère de l'Economie et des Finances de même qu'à la certification, la qualification comptable auprès du Centre national de Formation Comptable (CeNaFoC). Il doit satisfaire aux obligations qui lui sont imputables en matière de tenue de la comptabilité publique notamment le respect des règles d'organisation interne et de fonctionnement de l'établissement. Le Directeur financier officie en qualité d'agent comptable public et assure à ce titre le règlement des dépenses et le recouvrement des recettes ainsi que l'établissement des états financiers.

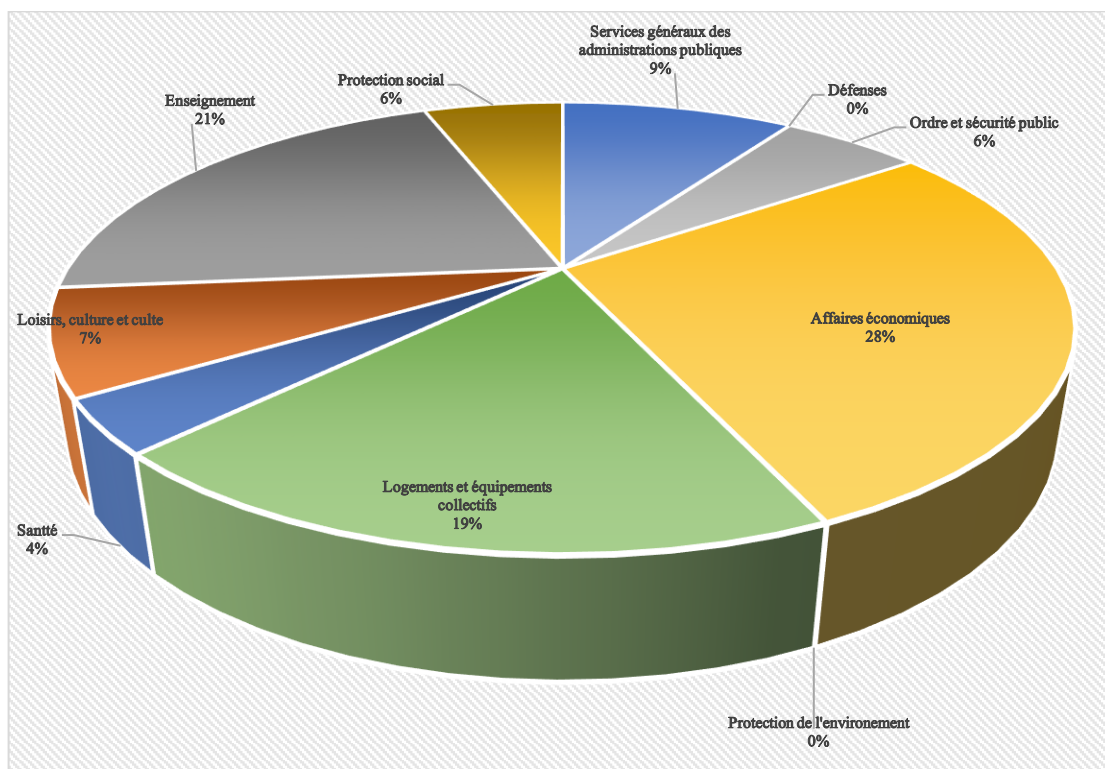
II. Cartographie des entreprises publiques

Cette partie de la note traite de la répartition des entreprises publiques suivant leur fonction et selon leur forme.

1. Répartition des entreprises publiques par fonction

Le dépouillement et le traitement des données disponibles au cours de la période indiquée ont permis de procéder à une répartition des entreprises publiques suivant les dix (10) fonctions de la classification fonctionnelle des administrations publique retenues par le manuel de statistiques des finances publiques du FMI. Les résultats se présentent ainsi qu'il suit :

Graphique n° 1 : Répartition des entreprises publiques analysées par fonction



Source : DGB/Entreprises Publiques

L'analyse de ce graphique fait ressortir une prédominance des entreprises publiques à caractère économiques 28% suivi de celles agissant dans les fonctions « enseignement » et « logements

et équipements collectifs » représentant respectivement 21% et 19% des entreprises étudiées. En dehors de ces trois (3) premières fonctions, le reste représente moins de 10% des entreprises classifiées. La fonction « services généraux des administrations publiques » cumule 9%, « loisirs, culture et culte » représentent 7% et 6% respectivement pour « ordre et sécurité public » et « protection sociale » puis 4% pour « santé ».

2. Classification des entreprises publiques analysées selon leur forme

Au sens de la loi 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin, les établissements publics prennent la forme d'office ou d'agence. Cependant, on note une diversité de forme sur leur périmètre.

La classification par forme des entreprises publiques étudiée se trouve dans le tableau n° 1 ci-après :

Tableau n° 1 : Classification des entreprises publiques par forme

	Agences	Offices	Fonds	Centres	Instituts	Universités	Total
Effectifs	22	14	7	7	2	1	53
Taux (%)	41,5	26,5	13,2	13,2	3,8	1,8	100%

Source : DGB

L'analyse de ce tableau montre que les « agences » constituent la forme d'établissements publics la plus répandue avec 41,5% de l'effectif étudié suivi des « offices » (26,5%), des « fonds » et des « centres » (13,2%). Les « instituts » et les « universités » ferment la marche avec respectivement 3,8% et 1,8% de l'effectif total étudié.

CHAPITRE 2 : Performances financières des entreprises publiques de 2020 à 2022

Ce chapitre traite de l'évolution du budget et de la dette des entreprises publiques d'une part et fait l'analyse de leurs comptes de résultats d'autre part.

I. Evolution du budget des entreprises publiques

Cette partie est consacrée à l'analyse des recettes et des dépenses des entreprises publiques.

A. Evolution des recettes

La situation consolidée des recettes des entreprises publiques par composante de 2020 à 2022 est récapitulée dans le tableau n° 2 ci-après :

Tableau n° 2 : Evolution des recettes des entreprises publiques de 2020 à 2022

(En millions de FCFA)

Types de ressources	2020			2021			2022		
	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux
Recettes propres	56 554,4	47 513,6	84,0	60 958,2	52 604,9	86,3	60 540,2	55 568,3	91,8
Ressources provenant de l'Etat	59 886,1	79 456,5	132,7	74 006,3	133 082,1	179,8	449 407,9	436 848,9	97,2
Autres fonds	20 780,0	24 563,6	118,2	89 685,6	27 711,9	30,9	39 624,7	32 360,4	81,7
Total général	137 220,7	151 533,6	110,4	224 650,1	213 398,9	95,0	549 572,8	524 777,6	95,5

Source : DGB/Entreprises publiques

Le niveau de mobilisation des recettes des entreprises publiques est en pleine croissance sur la période sous revue affichant des écarts positifs successifs de 61 865,2 millions de FCFA entre 2020 et 2021 puis de 311 378,9 millions de FCFA entre 2021 et 2022.

Globalement, l'analyse comparée montre que les concours financiers de l'Etat se positionnent comme la première source de financement des entreprises publiques, bien loin devant les recettes propres et les autres ressources.

Les détails sur les ressources de financement des entreprises publiques de 2020 à 2022 se présentent comme suit :

1. Evolution des recettes propres

Les recettes propres ont connu une trajectoire évolutive sur la période sous revue en passant de 47 513,6 millions de FCFA en 2020 à 52 604,9 millions de FCFA en 2021 puis à 55 568,3 millions de FCFA en 2022.

Les bons niveaux de recouvrement successivement observés sur la période sont essentiellement portés par les efforts du Fonds National de Microfinance, de l'Institut National de Recherche Agricole du Bénin, de l'Université de Parakou, de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes et de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagements du Territoire.

Cette performance est la résultante des différentes mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance des entreprises publiques depuis 2016.

2. Evolution des ressources mises à disposition par l'Etat

La situation consolidée des ressources mise à la disposition des entreprises publiques par l'Etat dans divers cadres relationnels est retracée par structure de rattachement et par composante dans le tableau n° 3 ci-après

Tableau n° 3 : Evolution des ressources mises à disposition des entreprises publiques par l'Etat de 2020 à 2022

(En millions de FCFA)

Ministères/ Institution	2020								2021								2022										
	Concours financiers de l'Etat								Concours financiers de l'Etat								Concours financiers de l'Etat										
	Subvention d'exploitation		Transferts en capital		Taxes affectées		Autres transfe rts	Total concours financiers	Subvention d'exploitation		Transferts en capital		Taxes affectées		Autres transfe rts	Total concours financiers	Subvention d'exploitation		Transferts en capital		Taxes affectées		Autres transferts	Total concours financiers			
	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Réal	Prév	Réal		
PR	2 036,9	2 527,4	12 671,0	22 837,4	0,0	0,0	14 857,0	14 708,0	40 221,8	1 900,0	2 500,0	12 465,8	50 942,8	0,0	0,0	15 548,0	14 365,8	68 990,8	3 961,6	4 511,6	366 847,6	304 153,7	2 400,0	1 448,0	34 258,0	373 209,2	344 371,3
MDC	270,1	220,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	270,1	220,7	422,2	304,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	422,2	304,9	251,4	173,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	251,4	173,8
MJL	2 000,0	2 000,0	1 100,0	1 100,0	0,0	0,0	0,0	3 100,0	3 100,0	1 718,0	1 718,0	1 052,0	1 052,0	0,0	0,0	1 728,0	2 770,0	4 498,0	4 066,0	4 066,0	754,0	754,0	0,0	0,0	4 286,6	4 820,0	9 106,5
MAE	95,8	71,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	95,8	71,9	95,8	75,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	95,8	75,0	100,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	50,0
MEF	450,0	450,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	450,0	450,0	445,0	445,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	445,0	445,0	445,0	445,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	445,0	445,0
MISP	334,0	296,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	334,0	396,5	303,2	301,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	303,2	401,9	309,9	301,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	309,9	301,9
MAEP	18 843,6	14 850,8	525,0	525,0	0,0	0,0	0,0	19 368,6	15 375,8	26 471,0	22 551,5	6 961,0	6 961,0	0,0	0,0	0,0	33 432,0	29 512,5	20 459,6	16 989,4	22 164,4	22 164,4	0,0	0,0	0,0	42 624,0	39 153,8
MDGL	611,4	534,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	611,4	534,8	716,0	567,0	0,0	0,0	33,5	17,9	0,0	749,5	584,9	598,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	598,9	0,0
M. Santé	1 725,0	1 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	435,3	1 725,0	1 435,3	2 525,0	1 800,0	0,0	0,0	0,0	0,0	474,3	2 525,0	2 274,3	2 444,3	1 719,3	0,0	0,0	0,0	0,0	909,0	2 444,3	2 628,3
MESRS	5 297,0	4 812,9	451,1	240,0	121,7	29,8	0,0	5 869,8	5 082,7	5 023,7	4 977,7	1 425,6	333,2	79,2	21,9	0,0	6 528,6	5 332,8	5 745,1	4 830,4	789,4	695,7	153,1	33,6	0,0	6 687,6	5 559,8
MESTFP	1 127,0	1 140,8	0,0	0,0	0,0	0,0	545,0	1 127,0	1 685,8	1 211,1	1 471,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1 211,1	1 472,1	921,1	1 121,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	921,1	1 121,1
MEMP	192,0	188,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	192,0	188,0	99,5	86,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	99,5	86,0	109,5	65,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	109,5	65,5
MCVDT	1 208,2	1 164,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 208,2	1 164,6	1 203,5	1 130,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 203,5	1 130,4	1 554,4	1 447,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 554,4	1 447,2
MASM	869,8	658,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	869,8	658,9	1 404,6	4 553,3	0,0	0,0	0,0	0,0	5 000,0	1 404,6	9 553,3	1 398,0	1 271,6	0,0	0,0	0,0	0,0	6 500,0	1 398,0	7 771,6
MPMEPE	2 428,8	2 008,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 428,8	2 008,2	2 104,8	1 967,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 104,8	1 967,7	2 501,6	2 173,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 501,6	2 173,6
M. Sport	3 503,1	3 503,1	1 500,0	1 083,3	0,0	0,0	0,0	5 003,1	4 586,4	3 704,4	3 345,1	986,7	864,5	0,0	0,0	0,0	4 691,1	4 209,5	4 455,1	4 455,1	3 091,8	2 923,3	0,0	0,0	11 816,0	7 546,8	19 194,4
MEM	53,4	81,5	2 471,3	2 191,3	0,0	0,0	0,0	2 524,6	2 272,8	54,6	643,0	1 600,0	1 600,0	0,0	0,0	0,0	1 654,6	2 243,0	445,6	85,0	3 200,0	3 200,0	0,0	0,0	0,0	3 645,6	3 285,0
Total général	41 046,0	35 512,3	18 718,4	27 977,0	121,7	29,8	15 937,3	59 886,1	79 456,5	49 402,5	48 437,5	24 491,0	61 753,5	112,7	39,8	22 851,3	74 006,3	133 082,1	49 767,0	43 706,6	396 847,2	333 891,1	2 553,1	1 481,7	57 769,6	449 407,9	436 848,9

Sur la période sous revue, les ressources de l'Etat à l'endroit des entreprises publiques ont globalement connu un accroissement significatif d'année en année. En effet, ils sont passés de 79 456,5 millions de FCFA en 2020 à 133 082,1 millions de FCFA en 2021 puis à 436 848,9 millions de FCFA en 2022. Cette trajectoire présente un écart positif de 53 625,6 millions de FCFA entre 2020 et 2021 puis 303 766,9 millions de FCFA entre 2021 et 2022. Les ressources provenant de l'Etat sont essentiellement constituées de :

- la subvention d'exploitation dont le montant passe de 35 512,3 millions de FCFA en 2020 à 48 437,5 millions de FCFA en 2021 et à 43 706,6 millions de FCFA en 2022, présentant ainsi une hausse de 36,4% entre 2020 et 2021 avant de descendre à 9,8% entre 2021 et 2022 ;
- les transferts en capital dont bénéficient essentiellement les structures d'exécution mobilisés à concurrence de 27 977,0 millions de FCFA en 2020, 61 753,5 millions de FCFA en 2021 et 333 891,1 millions de FCFA en 2022 traduisant ainsi la montée en puissance desdites structures dans la politique du gouvernement ;
- les taxes affectées dont le niveau de mobilisation s'est particulièrement accéléré entre 2021 et 2022. En effet, le volume des taxes affectées mobilisées est passé de 29,8 millions de FCFA en 2020 à 39,8 millions de FCFA en 2021 puis à 1 481,7 millions de FCFA en 2022. Ce niveau de mobilisation est essentiellement soutenu par les efforts du Centre Universitaire d'Enseignement Professionnel, de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire et du Centre de Formation pour l'Administration locale ;
- les autres transferts de ressources reçus en cours de gestion qui s'élèvent à 15 937,3 millions de FCFA en 2020, 22 851,3 millions de FCFA en 2021 puis 57 769,6 millions de FCFA en 2022. Cette trajectoire présente une hausse significative du volume de ressources mobilisées chaque année. Ainsi, un écart de 6 914,0 millions de FCFA est observé entre 2020 et 2021 puis de 34 918,3 millions de FCFA entre 2021 et 2022.

L'analyse de l'évolution des ressources étatiques mises à la disposition des entreprises publiques regroupées par structure de rattachement se présente ainsi qu'il suit :

- ***Présidence de la République (PR)***

Les données des six (6) structures d'exécution (agences et société) prises ensemble affichent une trajectoire croissante au cours de la période sous revue. De 40 221,8 millions de FCFA en 2020, les concours financiers et autres transferts de l'Etat aux structures d'exécution passent à 68 990,8 millions de FCFA en 2021 pour s'établir à 344 371,3 millions de FCFA en 2022. Ils sont essentiellement constitués des transferts en capital reçus de différents ministères. La forte croissance observée d'année en année traduirait la ferme volonté de l'exécutif d'accélérer la réalisation des infrastructures de développement par l'option d'exécution des activités d'investissements en maîtrise d'ouvrage délégué.

- ***Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale (MDC)***

Les concours financiers de l'Etat au Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable, seul établissement public sous la tutelle du MDC ayant transmis ses données, ont connu une évolution erratique sur la période de l'étude. De 220,7 millions de FCFA en 2020, ils sont mobilisés à hauteur de 304,9 millions de FCFA en 2021 avant de baisser en volume à 173,0 millions de FCFA en 2022. Cette baisse observée en 2022 se justifierait par la migration de certaines activités autrefois exécutées sur les subventions d'exploitation en investissements exécutés par le ministère.

- ***Ministère de la Justice et de la Législation (MJL)***

L'Agence Pénitentiaire du Bénin est la seule entreprise publique ayant rendu disponible ses données au niveau de ce ministère pour l'étude. A l'analyse, les concours financiers accordés à cette agence sont restés croissants au cours des trois (3) années d'études. En effet, les subventions octroyées à cette agence affichent respectivement 3 100,0 millions de FCFA en 2020, 4 498,0 millions de FCFA en 2021 et 9 106,5 millions de FCFA en 2022. La forte progression constatée notamment en 2022 est déterminée par la volonté du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie en milieu carcéral (amélioration de la qualité de la ration alimentaire, de l'hygiène, etc.).

- ***Ministère des Affaires Etrangères (MAE)***

La Commission Nationale Permanente de la Francophonie est le seul établissement public sous tutelle de ce département dont les données sont reçues.

Les subventions de l'Etat accordées à cette commission s'élèvent respectivement à 71,9 millions de FCFA en 2020, 75,0 millions de FCFA en 2021 et 50,0 millions de FCFA en 2022. La baisse enregistrée en 2022 serait la résultante de la réorganisation en cours sur ce périmètre d'activités.

- ***Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)***

Les données reçues et traitées au titre de ce ministère, en dehors de la SIRAT, proviennent de l'Agence nationale de Surveillance des Systèmes financiers décentralisés. Les concours financiers de l'Etat dont elle a bénéficié ressortent à 450,0 millions de FCFA en 2020 avant de se stabiliser à 445,0 millions de FCFA en 2021 et 2022 présentant ainsi une légère baisse de 5,0 millions de FCFA de 2020 à 2021. Cette stabilité traduirait la consolidation de la stratégie gouvernementale dans ce secteur.

- ***Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)***

Les efforts financiers de l'Etat à l'endroit de l'Agence Nationale de Protection Civile, seule agence ayant transmis ses données, ont connu une évolution en dents de scie sur la période sous revue. En effet, ils ressortent à 396,5 millions de FCFA en 2020, à 401,9 millions de FCFA en 2021 puis à 301,9 millions de FCFA en 2022. La variation observée sur la période est relative aux ressources reçues en cours de gestion pour soulager les populations victimes des inondations.

- ***Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de le Pêche (MAEP)***

Les subventions de l'Etat au quatorze (14) entreprises publiques du MAEP affichent une trajectoire évolutive sur les trois années de l'étude. Ainsi, de 15 375,8 millions de FCFA en 2020, elles passent à 29 512,5 millions de FCFA en 2021 pour s'établir à 39 153,8 millions de FCFA. La forte progression observée chaque année se justifierait par l'accroissement des concours financiers de l'Etat à l'endroit de l'Institut National de Recherche Agricole du Bénin, de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de Parakou et de la Société Nationale pour la Mécanisation Agricole.

- ***Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL)***

L'unique établissement public du secteur de la décentralisation est le Centre de Formation pour l'Administration locale. Il a bénéficié respectivement de la part de l'Etat d'un montant de 534,8 millions de FCFA en 2020 et de 584,9 millions de FCFA en 2021, soit une hausse de 50,1 millions de FCFA entre les deux (2) années. La progression observée se justifierait par les dépenses engagées dans le cadre de la formation des femmes élues conseillères communales et municipales au Bénin sur le leadership et l'exercice du mandat d'élue communale/municipale, le renforcement de capacités du personnel des administrations

communaux et la formation des nouveaux cadres administratifs et techniques installés dans les mairies (SE, RAAF, RDLP, RST, RPMP).

- ***Ministère de Santé (M. Santé)***

Les données de deux (02) entreprises publiques sont traitées pour le compte de ce ministère proviennent du Centre National Hospitalier et Universitaire HKM de Cotonou et de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP). La situation des subventions accordées à l'ensemble de ces établissements présente une tendance croissante sur la période sous revue. En effet, ils ressortent à 1 435,3 millions de FCFA en 2020, à 2 274,3 millions de FCFA en 2021 puis à 2 628,3 millions de FCFA en 2022. La progression enregistrée sur la période traduit la volonté de l'exécutif à renforcer les moyens du centre de référence (HKM) pour de meilleures prestations d'une part et de l'ABRP pour procéder à la destruction des produits de santé de qualité inférieure et falsifiés et à l'organisation des missions d'inspections des établissements pharmaceutiques de même que des prélèvements d'échantillons d'autre part.

- ***Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)***

Les données des sept (7) établissements publics examinés au titre de ce sous-secteur affichent une trajectoire évolutive. De 5 082,7 millions de FCFA en 2020, les subventions de l'Etat dont ils ont bénéficié sont passées de 5 332,8 millions de FCFA en 2021 pour s'établir à 5 559,8 millions de FCFA en 2022. Les écarts positifs observés résultent des moyens financiers additionnels alloués au Centre Universitaire d'Enseignement et au Centre des œuvres universitaires et sociales de Parakou pour augmenter leur performance aux fins du renforcement du système éducatif au niveau du supérieur.

- ***Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)***

De 2020 à 2022, le volume des ressources mises à la disposition des établissements publics de ce sous-secteur par l'Etat a connu une tendance baissière au cours de la période passant de 1 685,8 millions de FCFA en 2020 à 1 472,1 millions de FCFA en 2021 puis à 1 121,1 millions de FCFA en 2022. Cette baisse est imputable à la diminution continue de la subvention allouée à l'Ecole de Formation du Personnel d'Encadrement de l'Education nationale.

- ***Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)***

De 188,0 millions de FCFA en 2020, les concours financiers de l'Etat au seul établissement public ayant transmis ses données dans ce sous-secteur sont passés de 86,0 millions de FCFA en 2021 à 65,5 millions de FCFA en 2022. Il s'agit de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education. La baisse observée sur la période se justifierait par la réorganisation en cours sur ce périmètre d'activités dans ce sous-secteur.

- ***Ministère du Cadre de Vie et des Transports (MCVT)***

La subvention de l'Etat aux entreprises publiques de ce ministère affiche une évolution discontinue sur la période sous revue. Les transferts budgétaires sont passés de 1 166,9 millions de FCFA en 2020 à 1 130,4 millions de FCFA en 2021 avant de remonter à 1 447,2 millions de FCFA en 2022. Cette discontinuité serait en cohérence avec les modalités d'allocation de ressources retenues avec les deux entreprises étudiées (Agence nationale de l'Aviation civile et Agence nationale de la Météorologie).

- ***Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)***

Les données prises en compte dans la présente note affichent une évolution en dents de scie des subventions de l'Etat à leur endroit. En effet, la subvention ressort globalement à 658,9 millions de FCFA en 2020, à 9 553,3 millions de FCFA en 2021 et à 7 771,6 millions de FCFA en 2022. L'augmentation considérable observée notamment en 2021 (8 894,6 millions

de FCFA) résulte des moyens financiers additionnels reçus par l'Agence Nationale de Protection Sociale. Ces ressources sont destinées à la prise en charge des factures de la gratuité de la césarienne et des dépenses engagées dans le cadre du pilotage du « projet ARCH » volet assurance maladie.

- **Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE)**

Les données de deux (2) établissements publics sont traitées pour le compte de ce ministère. Il s'agit du Fonds de Développement de l'Artisanat (FDA) et de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE). La subvention de l'Etat à l'ensemble de ces établissements a connu une évolution en dents de scie sur la période de l'étude. Elle affiche un montant de 2 008,2 millions de FCFA en 2020, 1 967,7 millions de FCFA en 2021 et 2 173,6 millions de FCFA en 2022, correspondant à une régression de 40,5 millions de FCFA entre 2020 et 2021 et une hausse de montant 205,9 millions de FCFA entre 2021 et 2022.

- **Ministère des Sports (M. Sports)**

La subvention de l'Etat aux quatre (4) entreprises publiques de ce secteur a connu une évolution discontinue. D'un montant de 4 586,4 millions de FCFA en 2020, elle est passée à 4 209,5 millions de FCFA en 2021 puis à 19 194,4 millions de FCFA en 2022. Cette forte progression observée en 2022 est essentiellement due aux ressources complémentaires dont a bénéficié le Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, des Sports et de Loisirs, soit 11 800,0 millions de FCFA destinés en grande partie à la construction des stades omnisports dans nos communes.

3. Evolution des autres fonds

Les autres ressources reçues par les entreprises publiques sont composés essentiellement des emprunts, des dons/legs, des subventions provenant d'autres entités autres que l'Etat et des produits de cession des biens meubles et immeubles.

La situation détaillée des « autres recettes » est récapitulée dans le tableau n° 4 ci-après :

Tableau n° 4 : Evolution de la situation détaillée des « autres fonds » de 2020 à 2022

(En millions de FCFA)

Types de ressources	2020			2021			2022		
	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux
Emprunts	12 549,0	17 952,4	143,1	32 460,7	21 062,7	64,9	25 647,9	23 114,5	0,0
Dons/Legs	104,3	138,7	132,9	287,0	142,9	49,8	7 914,9	6 523,6	82,4
Autres subventions	7 767,3	6 066,9	78,1	56 937,9	6 504,1	11,4	6 061,8	2 679,2	44,2
Produits de cession des biens meubles et immeubles	359,4	405,6	112,9	0,0	2,2	0,0	0,0	43,0	0,0
Total général	20 780,0	24 563,6	118,2	89 685,6	27 711,9	30,9	39 624,7	32 360,4	81,7

Source DGB/Entreprises publiques

L'analyse de ce tableau montre que les autres ressources reçues affichent une trajectoire croissante au fil du temps. Ainsi, le volume des autres fonds affiche une réalisation de 24 563,6 millions de FCFA en 2020 contre 27 711,9 millions de FCFA en 2021 pour s'établir à 32 360,4 millions de FCFA en 2022 correspondant à une progression successive de 12,8% entre 2020 et 2021 d'une part et de 16,8% entre 2021 et 2022 d'autre part. La progression observée sur la

période cache portant un recul des ressources provenant de certains partenaires (UNICEF, UNFPA, Coopération Suisse) de montant 3 824,9 millions de FCFA entre 2021 et 2022.

B. Evolution des dépenses

La situation consolidée des charges des entreprises publiques est retracée dans le tableau n° 5 ci-après :

Tableau n° 5 : Evolutions des charges des entreprises publiques de 2020 à 2022

(En millions de FCFA)

Types de dépenses	2020			2021			2022		
	Prév	Réal	Taux	Prév	Réal	Taux	Prév	Réal	Taux
Charges de personnel	24 578,4	20 345,8	82,8	27 513,0	21 170,1	76,9	32 342,4	24 716,7	76,4
Fonctionnement hors charge de personnel	59 512,1	25 160,6	42,3	112 442,7	31 216,5	27,8	53 338,1	34 192,3	64,1
Investissements	21 428,3	8 473,2	39,5	78 665,0	15 788,9	20,1	476 832,3	342 783,9	71,9
Charges financières de la dette	11 345,0	11 348,5	100,0	7 426,8	8 564,9	115,3	1 582,0	609,9	38,6
Remboursement des emprunts	10 388,7	10 392,6	100,0	12 745,1	12 755,1	100,1	498,6	0,0	0,0
Autres charges	19 885,3	11 927,6	60,0	32 163,9	23 266,8	72,3	37 784,3	22 268,1	58,9
Contribution au budget national	733,2	2 344,7	319,8	1 291,9	1 329,7	102,9	317,0	269,6	85,0
TOTAL Général	147 871,0	89 993,1	60,9	272 248,3	114 092,1	41,9	602 694,6	424 840,5	70,5

Source : DGB/Entreprises publiques

Globalement, l'analyse comparative de la structure des charges affiche une prédominance des dépenses d'investissements (58,4%) suivies des dépenses de fonctionnement hors charges de personnel (14,4%), des charges de personnel (10,5%), des autres charges (9,1%), des remboursements des emprunts (3,7%) puis des charges financières de la dette et des contributions au budget national qui ferment la marche avec respectivement 3,3% et 0,6% comme poids moyen.

L'analyse par composante des dépenses ainsi effectuées par les entreprises publiques au cours de la période 2020-2022 se présente ainsi qu'il suit :

1. Evolution des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont globalement connu une évolution d'année en année sur la période sous revue. Elles s'élèvent respectivement à 20 345,8 millions de FCFA en 2020, 21 170,1 millions de FCFA en 2021 puis à 24 716,7 millions de FCFA en 2022. Les taux de réalisation qui en découlent décroissent successivement de 82,8% en 2020, 76,9% en 2021 et 76,4 en 2022 par rapport aux prévisions annuelles. Elles représentent en moyenne 10,5% des dépenses totales.

2. Evolution des dépenses de fonctionnement hors masse salariale

L'exécution des dépenses de fonctionnement hors salaires a connu une évolution irrégulière sur la période de l'étude. En effet, sur une prévision annuelle de 59 512,1 millions de FCFA en 2020, l'exécution des dépenses de fonctionnement a atteint 25 160,6 millions de FCFA correspondant à un taux d'exécution de 42,3%. En 2021, le niveau de réalisation a atteint 31 216,5 millions de FCFA sur une prévision de 112 442,7 millions de FCFA, soit 27,8% de l'objectif annuel. Ce faible taux de réalisation s'expliquerait essentiellement par la non consommation des ressources du Fonds National de Développement Agricole (FNDA). Quant à l'année 2022, l'exécution des dépenses s'établit à 34 192,3 millions de FCFA sur une prévision de 53 338,1 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 64,1%.

La trajectoire baissière du niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement hors salaire traduirait l'efficacité des mesures de maîtrise des charges mise en place par le Gouvernement depuis 2016.

Les dépenses de fonctionnement représentent 14,4% des dépenses globales.

3. Evolution des dépenses d'investissement

Le volume des ressources d'investissement sur la période sous revue est croissant. En effet, il ressort à 8 473,2 millions de FCFA en 2020, 15 788,9 millions de FCFA en 2021 avant de s'accélérer pour s'établir à 342 783,9 millions de FCFA en 2022 affichant une hausse prononcée de 326 995,0 millions de FCFA entre 2022 et 2021.

Elles représentent en moyenne 58,4% des dépenses globales des entreprises publiques étudiés. Ainsi, plus de la moitié des ressources mobilisées par l'ensemble des entreprises publiques étudiées (toutes catégories confondues) est consacrée aux travaux d'investissement.

La liste de quelques réalisations physiques phares des entreprises publiques au cours de la période 2020-2022 regroupées par structure de rattachement (ministère et institution) se trouve en annexe n° 1 de la présente note.

4. Service de la dette

Cette rubrique présente les données de quatre (04) entreprises publiques ayant rendu disponibles leurs données à savoir : le Secrétariat technique du CNOS, le FNM, l'ACISE et la SIRAT SA.

La situation du service de la dette se présente ainsi qu'il suit :

Tableau n° 6 : Evolution de la situation du service de la dette de 2020 à 2022

(En millions de FCFA)

Rubriques	2020	2021	2022
Charges financières	11 348,5	8 564,9	609,9
Amortissements	10 392,6	12 755,1	498,6 (non réalisé)

Sur les trois (03) dernières années, les charges financières de la dette payées par les entreprises publiques dont les données sont examinées affichent une trajectoire baissière. En effet, elles ressortent successivement à 11 348,5 millions de FCFA en 2020, 8 564,9 millions de FCFA en 2021 et 609,9 millions de FCFA en 2022. Par contre, le service de la dette a connu une croissance de 2020 à 2021 faisant passer le montant de 10 392,6 millions de FCFA en 2020 à 12 755,1 millions de FCFA en 2021.

5. Autres charges

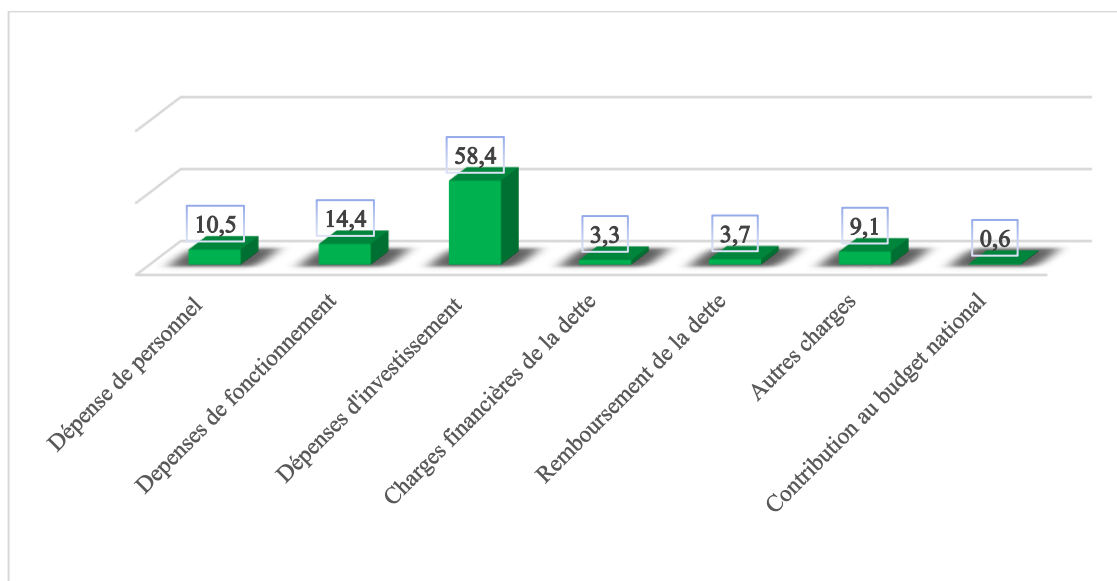
De 2020 à 2022, elles affichent respectivement 11 927,6 millions de FCFA en 2020, 23 266,8 millions de FCFA en 2021 et 22 268,1 millions de FCFA en 2022.

6. Contributions au budget national

Pour l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), le Fonds national pour le Développement des Activités de Jeunesse, des Sports et Loisirs (FNDAJSL) et l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM), l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) qui ont présenté leurs données, leurs contributions au budget national s'élèvent respectivement à 2 344,7 millions de FCFA en 2020, à 1 329,7 millions de FCFA en 2021 puis à 269,6 millions de FCFA en 2022. Cette situation se justifierait par les résultats globalement non satisfaisants obtenus sur la période.

La situation comparée des différentes composantes des dépenses des entreprises publiques étudiées se présente ainsi qu'il figure dans le graphique n° 2 ci-après :

Graphique n° 2 : Situation comparée des composantes des dépenses des entreprises publiques



Source : DGB

Par ordre d'importance, les ressources des entreprises publiques étudiées sont a priori consacrées aux dépenses d'investissement.

II. Résultats et situation de la dette des entreprises publiques

1. Analyse des comptes de résultats

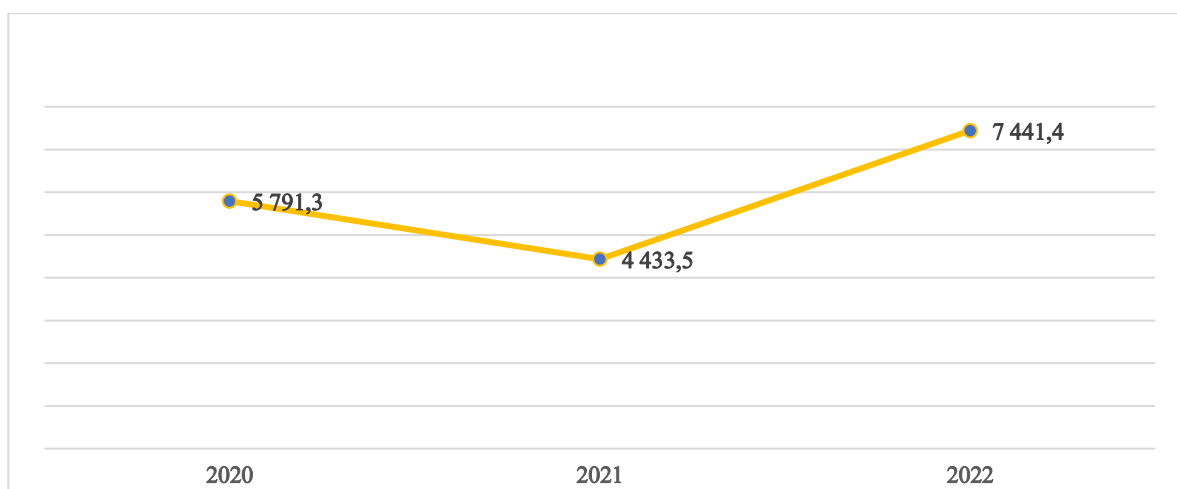
Cette partie traite de l'analyse des résultats nets et des résultats d'exploitation.

- *Situation des résultats nets*

La situation consolidée des résultats nets des entreprises publiques dont les données sont examinées est retracée sur le graphique n° 3 comme ci-après :

Graphique n° 3 : Evolution du résultat net des entreprises publiques de 2020 à 2022

(En millions de FCFA)



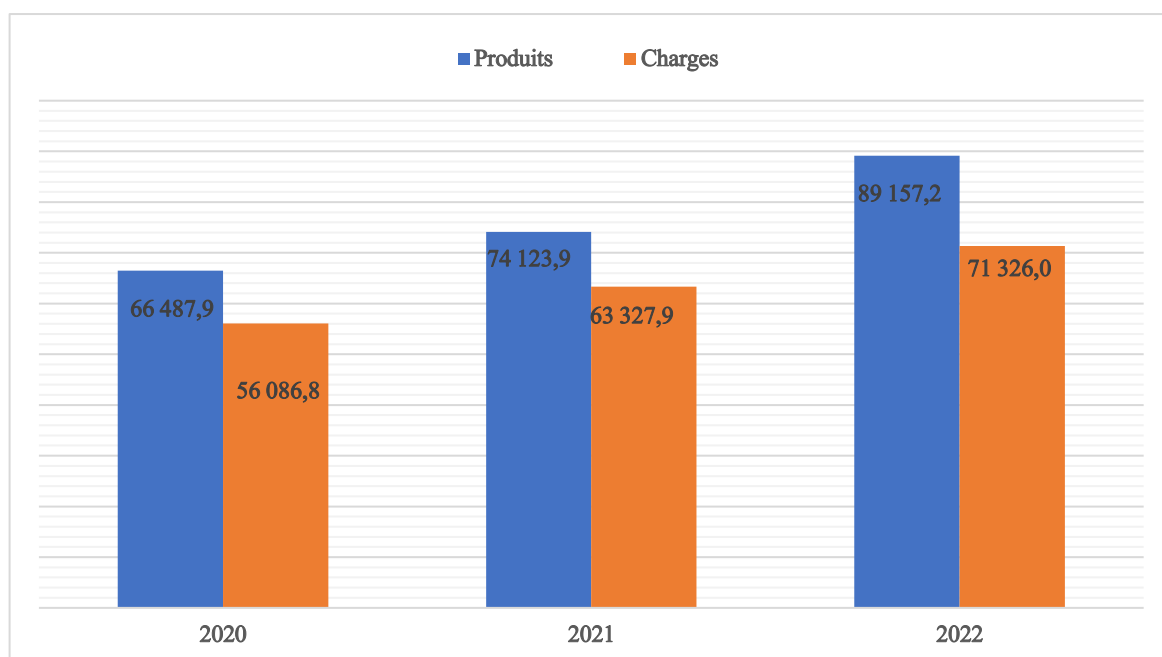
Source : DGB/Entreprises publiques

L'analyse de ce graphique révèle que le résultat net a connu une trajectoire irrégulière faisant passer le montant de l'excédent à 5 791,3 millions en 2020 à 4 433,5 millions de FCFA en 2021 avant de remonter à 7 441,4 millions de FCFA en 2022. Cette situation présente une détérioration en volume de 1 357,8 millions de FCFA entre 2020 et 2021 puis une progression en volume de 3 007,9 millions de FCFA entre 2021 et 2022.

- **Situation des résultats d'exploitation**

La situation des résultats d'exploitation est retracée dans le graphique n° 4 ci-après :

Graphique n° 4 : Evolution des produits d'exploitation et des charges d'exploitation des entreprises publiques de 2020 à 2022.



Source : DGB/Entreprises publiques

De 2020 à 2022, l'évaluation des produits d'exploitation et des charges d'exploitation révèle que les produits d'exploitation ont permis de supporter les charges d'exploitation faisant ressortir les écarts positifs de 10 401,1 millions de FCFA en 2020, 10 796,0 millions de FCFA en 2021 et 17 831,2 millions de FCFA en 2022. Ainsi, le ratio « charges d'exploitation/produit d'exploitation » affiche successivement 84,4% en 2020, 85,4% en 2021 et 80,0% en 2022.

2. Analyse de la situation de la dette des entreprises publiques

La situation consolidée des dettes des entreprises publiques dont les données sont exploitées est récapitulée dans le tableau n° 7 ci-après :

Tableau n° 7 : Evolution du stock de la dette des entreprises publiques de 2020 à 2022

(En millions de FCFA)

Type de dettes	2020		2021		2022	
	Montant	Poids (%)	Montant	Poids (%)	Montant	Poids (%)
Abonnement	1 491,3	4,7	1 693,2	5,5	1 743,6	8,0
Dette fournisseurs (Reste à payer)	7 404,1	23,4	9 371,8	30,4	6 881,4	31,6
Dette salariale	7 791,9	24,6	6 187,7	20,1	9 705,2	44,6
Autres dettes	15 006,5	47,3	13 559,9	44,0	3 422,7	15,7
Total général	31 693,8	100	30 812,5	100	21 752,9	100

Source : DGB/Entreprises publiques

Le portefeuille de la dette des entreprises publiques affiche une tendance baissière d'année en année faisant passer le stock de 31 693,8 millions de FCFA en 2020 à 30 812,5 millions de FCFA en 2021 puis à 21 752,9 millions de FCFA en 2022, correspondant à une régression de 2,8% entre 2020 et 2021 puis 29,4% entre 2021 et 2022.

La tendance baissière du stock de la dette ainsi observée sur la période se justifierait par une bonne gestion de la dette au niveau des entreprises publiques.

CHAPITRE 3 : Relations financières Etat-entreprises publiques au cours de la période 2020-2022 et perspectives

Le présent chapitre se rapporte aux mesures gouvernementales relatives à l'assainissement du portefeuille des entreprises publiques, les contributions au budget de l'Etat et les perspectives de gouvernance financière desdites entreprises publiques.

I. Relations Etat- entreprises publiques

1. Mesure gouvernementale d'assainissement

Depuis 2016, le Gouvernement a fait l'option d'une gestion stratégique du portefeuille des entreprises publiques dans la vision de faire de certains secteurs stratégiques, les leviers de développement économique. En effet, une série d'actions a été engagée visant à assainir la gouvernance financière de ces entités publiques afin de dégager plus de gain pour financer les projets structurants. Pour plus de rationalité, d'efficacité et de cohérence de l'action publique, plusieurs décisions sont prises par le gouvernement au profit des entreprises publiques. Ainsi, des mesures de fusion, de dissolution, de restructuration et de création d'entreprises, de prise de participations publiques dans des entités privées ont été prises en vue d'accélérer la transformation économique et d'améliorer la qualité des services publics aux populations. Il s'agit, entre autres, de :

- la dissolution du Fonds des Arts et de la Culture au profit de la création d'un compte spécial du Trésor dénommé « Fonds de Développement des Arts et de la Culture » ;
- la fusion par absorption du Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments par l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) ;
- la dissolution de l'Agence nationale pour la Prestations aux Etablissements scolaires publics ;
- la fusion de quatre (4) agences d'exécution sous la tutelle du Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND) en une seule à savoir : l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN). Elle est placée sous la double tutelle du Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND) et du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- la dissolution de sept (7) structures et d'initiatives publiques d'appui et de financement des PME et des PMI au profit de la création de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) ;
- l'absorption du Fonds Routier et de l'Agence du Cadre de Vie et du Développement Durable (ACVDD) par la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT) ;
- la fusion par absorption de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) de Cotonou par le Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert K. MAGA (CNHU-HKM) ;
- la création de l'Agence Bénin Tourisme, du musée d'Art Contemporain de Cotonou, de l'Agence Béninoise de Recouvrement et de Gestion des Avoirs Saisis ou Confisqués.

Dans le cadre de l'exercice de la tutelle financière des entreprises publiques, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) assure chaque année, la surveillance financière et le renforcement de leur gouvernance aux fins de prévenir et de limiter les risques financiers de leur gestion. L'opérationnalisation de cette prérogative du MEF est conduite par la Direction générale des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation (DGPED) à travers l'examen des états financiers des entreprises publiques, l'organisation des missions de surveillance dans les entreprises, le suivi de l'exercice de commissariat aux comptes et du mandat des administrateurs puis de la professionnalisation des conseils d'administration.

2. Focus sur les structures d'exécution

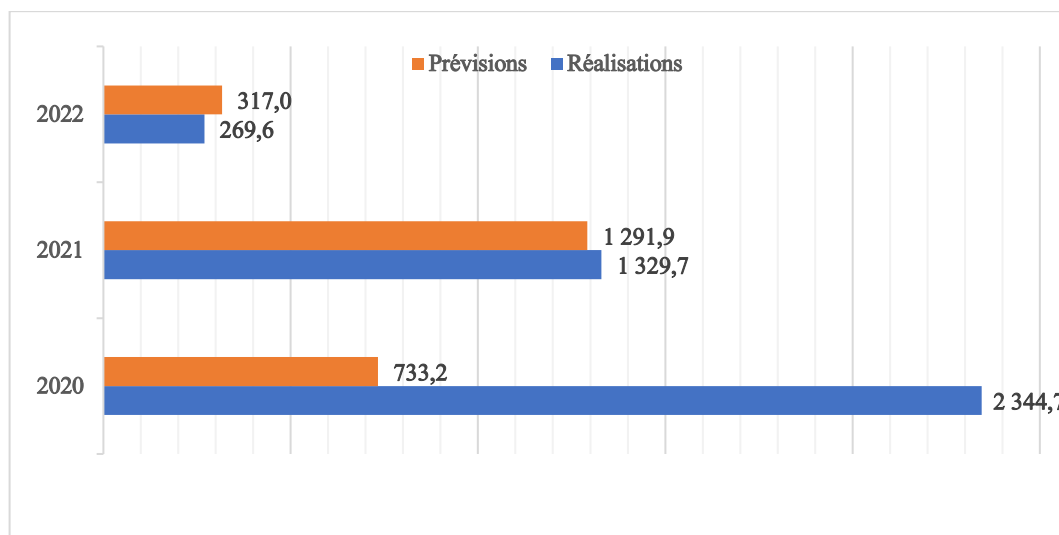
En dehors des subventions d'exploitation que les structures d'exécution (agences et sociétés) reçoivent directement de l'Etat, certaines bénéficient des ressources d'opération provenant de divers ministères avec lesquels, elles signent des conventions de mandat pour la réalisation de projets d'investissement. A cet effet, un canevas-type de convention de mandat est conçu et mis à la disposition des ministères en 2021 dans le cadre de l'opérationnalisation du nouveau cadre de collaboration entre les ministères et les agences d'exécution et de maîtrise d'ouvrage délégué. Plusieurs conventions de mandat sont signées depuis lors. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de cette disposition est confié à la Direction générale du Budget (DGB).

3. Contribution des entreprises publiques au budget national

La bonne gouvernance des entreprises publiques entrepris par le Gouvernement depuis 2016 a permis à certaines entreprises publiques de contribuer au budget de l'Etat sur la période considérée pour l'étude.

La situation consolidée des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat est retracée sur le graphique n° 5 ci-après :

Graphique n° 5 : Evolution des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat.



Sources : DGB/Entreprises publiques

Les données reçues et traitées révèlent que les contributions des entreprises publiques reversées au budget de l'Etat ont dépassé les prévisions entre 2020 et 2021. En effet, sur une prévision de 733,2 millions de FCFA en 2020, les produits versés au budget de l'Etat s'élèvent à 2 344,7 millions de FCFA. En 2021, la contribution des entreprises versée au budget de l'Etat affiche une réalisation de 1 329,9 millions de FCFA contre une prévision de 1 291,9 millions de FCFA. En revanche sur une prévision de 317,0 millions de FCFA en 2022, la réalisation a atteint un montant de 269,6 millions de FCFA, correspondant à un taux de réalisation de 85,0%.

II. Perspectives des finances des entreprises publiques sur la période 2024 - 2026

Les orientations économique et budgétaire retenues dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finances 2024 privilégient la poursuite de la promotion des secteurs à fort potentiel, malgré la conjoncture économique internationale difficile, du fait principalement de la persistance des tensions géopolitiques, des incertitudes liées aux risques sécuritaires dans la sous-région et des tensions de liquidités dans le monde. La croissance économique devrait se consolider autour de 6% dans un environnement non inflationniste. A cet effet, les activités

budgétaires à formuler ainsi que les modèles de financement à privilégier devront être en capacité de soutenir le raffermissement économique, la consolidation budgétaire et la maîtrise des risques d'endettement.

1. Stratégie budgétaire de gouvernance des entreprises publiques

Pour consolider les acquis des réformes structurelles entreprises par le Gouvernement depuis 2016, la mise en œuvre et le renforcement des mesures visant à maîtriser les charges et accroître les produits des entreprises publiques se poursuivra à moyen terme pour. Il s'agit, notamment, de :

- la poursuite de la mise en œuvre des mesures d'assainissement du portefeuille des entreprises publiques pour plus de rationalité, d'efficacité et de cohérence de l'action publique ;
- l'amélioration des relations entre l'Etat et les entreprises publiques à travers une meilleure allocation des concours financiers à leur profit ;
- le renforcement du dispositif de suivi de la gouvernance des entreprises publiques à travers la mise en place d'outils harmonisés de gestion budgétaire et comptable ;
- le renforcement de la mesure de la signature systématique des conventions de mandat entre les ministères sectoriels et les structures d'exécution ;
- la promotion de la transparence et des bonnes pratiques de gouvernance par l'effectivité des réalisations faites par les entreprises publiques en lien avec la politique publique portée par leur ministère ou institution de rattachement d'une part et pour une meilleure satisfaction des besoins des populations, d'autre part ;
- une meilleure analyse des risques budgétaires éventuels que présenterait la gestion financière des entreprises publiques ;
- le renforcement du dispositif de suivi des actions des agences d'exécution pour une meilleure satisfaction des attentes du Gouvernement et des populations ;
- l'application intelligente et harmonieuse des mesures de revalorisation du SMIG et de la grille salariale au niveau des entreprises publiques (agences, offices et sociétés d'Etat universités, instituts, ...) ;
- la poursuite de l'actualisation des statuts des entreprises publiques en application de la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- l'intégration progressive de la notion d'établissement public non marchand dans l'approche de suivi des entreprises publiques.

2. Situation financière prévisionnelle des entreprises publiques

Au regard de ces orientations retenues et du climat des affaires qui prévaut, les projections financières de l'ensemble des entreprises publiques devront s'inscrire dans une tendance globalement favorable sur la période 2024-2026. Les chiffres d'affaires des entreprises publiques progresseraient de **4,8%** pour s'établir à **201 900,0 millions de FCFA** en 2026 contre **183 800,0 millions de FCFA** projetés au titre de l'année 2024. La bonne gestion des charges et la hausse des produits attendues entraîneraient une amélioration des résultats nets des entreprises publiques à moyen terme. Ainsi, les résultats nets des entreprises publiques évolueraient de **87 000,0 millions de FCFA** en 2024 à **88 400,0 millions de FCFA** en 2026, soit un accroissement de **1,6%**.

La situation détaillée des produits, des charges et des résultats nets des établissements publics de 2024 à 2026 est retracée dans le tableau n° 8 ci-après :

Tableau n° 8 : Evolution des produits et des charges des établissements publics de 2024 à 2026

(En millions de FCFA)

Année	Total produits	Total charges	Résultat net
2024	263 200	176 200	87 000
2025	274 500	190 000	84 500
2026	286 000	197 600	88 400

Source : DGE, DPBEP 2024-2026

Concernant les concours financiers et autres transferts de l'Etat aux entreprises publiques, elles afficheraient une progression de 1,5% en passant de 93 800,0 milliards FCFA en 2024 à 95 200,0 en 2026. Elles resteraient portées au niveau des établissements publics par les subventions d'exploitation tandis que les structures d'exécution recevraient principalement des transferts en capital pour la réalisation des actions d'investissement à leur confier.

Conclusion

Les entreprises publiques bénéficient d'une attention particulière de la part du Gouvernement depuis 2016. Plusieurs mesures et actions de bonne gouvernance sont orientées à leur endroit et ont favorisé l'exercice de leurs activités ainsi que l'amélioration de leurs performances financières au cours de la période 2020-2022. En effet, la politique d'allocation des ressources publiques a régulièrement intégré les entreprises publiques (établissements publics et structures d'exécution). L'évolution des concours financiers de l'Etat au profit des établissements publics au cours de la période considérée en témoigne largement de sorte qu'ils constituent la première source de financement de leurs activités. De même, les efforts de mobilisation fournis par les établissements publics, dans un contexte de politiques économique et de gouvernance favorables, ont positionné les ressources propres comme la deuxième source de financement de leurs activités.

Cependant, il importe de souligner que des efforts sont encore nécessaires pour les responsables desdites entreprises publiques aux fins de l'amélioration de leur gouvernance. Il s'agit notamment de la mise en place d'une bonne stratégie d'apurement de leurs dettes d'une part et d'accroissement de leurs ressources propres d'autre part qui contribueraient sensiblement à une meilleure gouvernance de leurs entités et de réduire ainsi les risques budgétaires qu'elles pourraient présenter.

Concernant les structures d'exécution, les transferts de ressources financières orientées vers elles ont une montée fulgurante entre 2020 et 2022 avec le renforcement du cadre de leur suivi. Par ailleurs, les politiques économiques du gouvernement et le climat actuel des affaires sont restés favorables et porteurs de l'effectivité des nombreuses réalisations faites par les établissements publics en lien avec la politique publique portée par leur ministère ou institution de rattachement.

Au regard des nouvelles orientations économiques et budgétaires pour la période 2024-2026 d'une part et des différentes mesures en cours de mise en œuvre d'autre part, les perspectives financières des entreprises publiques sont prometteuses en ce qui concerne l'amélioration des activités des établissements publics et du renforcement des capacités d'action des structures d'exécution aux fins d'une meilleure satisfaction des besoins des populations.

Annexes

Annexe 1 : Quelques réalisations des entreprises publiques regroupées par ministères de 2020 à 2022

Ministère de rattachement	Sigle/acronyme de l'entreprise publique	Réalizations propres des établissements publics au cours de la période 2020-2022
MJL	APB	<ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation de la maison d'arrêt de Ouidah ; - construction de la clôture de la maison d'arrêt de Kandi ; - acquisition de neuf (09) véhicules pour le transport des détenus des établissements pénitentiaires du Bénin ; - réalisation de trois ateliers de couture dans les trois (03) prisons civiles du Bénin ; - réalisation de trois ateliers de couture dans les trois (03) prisons civiles du Bénin ;
MAE	CNPf	<ul style="list-style-type: none"> - organisation du mois de la francophonie de la francophonie ; - participation aux réunions statutaires et rencontres de l'Organisation internationale de la Francophonie ; - suivi et accompagnement des projets financés par l'OIF au Bénin ; - vulgarisation des opportunités de la francophonie auprès des opérateurs économiques et dans les lycées et collèges ;
MISP	ANPC	Cartographie des zones à risques d'inondation dans les bassins du Niger, de l'Ouémé et du Mono (Serveur +logiciel)
MAEP	ATDA2	<ul style="list-style-type: none"> - construction du marché à bétail de Zè ; - réalisation de huit (08) forages équipés de groupes électrogènes pour la production des plants greffés d'anacardiens au profit des pépiniéristes agréés du Pôle 2 ; - traçage et balisage de 50 km de couloir de passage des animaux sur le tronçon Kandi Banikoara ; - mise en place des semences certifiées et base aux producteurs du pôle 2 ;
	ATDA3	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des travaux d'aménagement de 22 ha (Site de Mamoussa Commune de Tanguiéta) - réalisation de forages équipés de pompe solaire + mini-château, construction de hangars au profit de la coopérative villageoise des transformatrices de Riz ETINANGA de Tanguiéta (LOT1) - réalisation de forages équipés de pompe solaire + mini-château, construction de hangars au profit de la coopérative villageoise des transformatrices de Riz WINGRO BARIKA de Toucountouna (LOT2) - construction de trois hangars de séchage au profit des coopératrices transformatrices de riz du Pôle 3 - aménagement de 20 ha de périmètres rizicoles dans le Pôle 3 (Site de Sakonou Commune de Matéri)
	ATDA4	<ul style="list-style-type: none"> - 20.000 hectares de nouvelles plantations réalisées - 49 forages équipés réalisés pour les pépiniéristes des plants d'anacardiens - 30.000 hectares de réhabilitation d'anciennes plantations d'anacardiens - aménagement de 125. Ha de sites rizicole et maraichers sur PNDP
	ATDA5	<ul style="list-style-type: none"> - appui à la production de 155 249 plants certifiés subventionnés à 60% pour l'installation de 498 ha de plantations de variétés Kent et Amélie ; - mis en place de six (06) tricycles, d'un (01) tank, de deux (02) moto-pompes au profit des pépiniéristes du Pôle ; - élaboration, validation et homologation du RTA mangue et du RTA agrumes ; - mise en place d'un pool de 36 pépiniéristes professionnels de production de plants greffés performants de variétés Kent et Amélie ; - élaboration et validation de la stratégie nationale de développement de l'arboriculture fruitière ;

	ATDA6	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement des aires de séchage aux sportifs des producteurs et transformateur de manioc ; - acquisition de batteuses vanneuses au profit des producteurs du Riz ; - acquisition de plans de palmier à huile sélectionnés au profit des producteurs de Palmier à huile ; - acquisition de mini rizerie à ESOP ;
	ATDA7	<ul style="list-style-type: none"> - travaux de réfection de la Direction Générale et des cellules communales : Travaux confortatif sur la clôture de la cellule communale de Bopa ; - travaux de construction d'infrastructures de production du village aquacole de Mondotokpa et réception provisoire des travaux de réfection des bâtiments de la Direction Générale et des Cellules Communales de l'ATDA7 (lot1) ; - travaux de réfection de la Direction Générale et des Cellules Communales (lot 1, lot 2 et lot 3) - travaux de réfection des bâtiments de la Direction Générale et des Cellules Communales de l'ATDA7 (lot 1, lot 2 et lot 3) ; - travaux de reprise du plan de canalisation au niveau de la Direction Générale de l'ATDA pôle 7
	INRAB	<ul style="list-style-type: none"> - construction d'un bâtiment rez de chaussé extensible pour bureaux annexes et archives au siège de la DG/INRAB ; - aménagement de la cours et construction de guérite au CRA Nord-Ouest ; - rénovation du bâtiment AGRO/SAT ; - construction d'auvent au bâtiment/germoir conventionnelle ;
	ABSSA	<ul style="list-style-type: none"> - 961 certificats sanitaires, 791 certificats de qualité et 78 attestations de non OGM, 10 certificats de résidus délivrés à l'exportation des produits alimentaires ; - 1425 récépissés de contrôle délivrés à l'importation des produits alimentaires ; - formation/Sensibilisation de 606 opérateurs de la chaîne alimentaire sur les exigences sanitaires et Bonnes Pratiques ; - Élaboration et mise en œuvre des plans de surveillance et de contrôle des contaminants dans les aliments ;
M.Santé	CNHU-HKM	<ul style="list-style-type: none"> - acquisition et installation de la chambre froide pour la conservation des corps ; - travaux d'aménagement des bâtiments des services de médecine y compris leurs salles catégorielles ; - acquisition d'une colonne d'endoscopie pour le renforcement du plateau technique de la gastro-entérologie ; - acquisition d'une colonne de coloscopie plus accessoires de résection de prostate et coelio chirurgie au profit de la Clinique Universitaire d'Urologie Andrologie ;
MESRS	COUS-UA	<ul style="list-style-type: none"> - acquisition de bus ; - acquisition de camionnette ;
	COUS-P	<ul style="list-style-type: none"> - travaux de construction de la clôture du site de la Direction du COUS-P ; - travaux de construction de cinq forages d'eau au campus de Parakou et à l'Intendance de Natitingou ; - travaux de réalisation d'un mât au campus de Parakou ; - construction de boutiques à la galerie marchande du campus de Parakou ; - construction de studios dans la cité universitaire du campus de Parakou ;
	Abe-VIRT	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de la foire Made in Bénin couplés des trophées de l'innovation au Bénin (TIB) - valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation au Bénin : appui à 15 projets d'innovations pour la production dans les domaines de recherche ; - réalisation de la cartographie des acteurs, des résultats et des besoins en recherche -innovation au Bénin par le projet VaRRIWA ; - appui à la réalisation de la Politique Nationale de la Recherche Innovation (PNRI) ; - formation des innovateurs sur le montage des dossiers de brevets et protection de marques

	CUEP	<ul style="list-style-type: none"> - construction d'un atelier de maintenance ; - construction d'une stabulation pour bovins ; - construction d'un parking des engins agricoles ; - construction d'un local pour la provenderie ; - construction d'un château d'eau équipé d'un système de pompage ; - raccordement à la fibre optique de l'IUEP-Djougou ; - travaux d'extension de réseau HTA dans la localité de SÉROU à Djougou pour l'alimentation en énergie-électrique de la ferme de l'IUEP- Djougou ; - construction de deux guérites sur les sites de l'IUEP-Djougou ; - aménagement d'un espace maraîcher, réalisation d'une aire de séchage, construction d'un foyer et de deux incinérateurs ;
	CBRSI	<ul style="list-style-type: none"> - réfection des salles, bureaux et autres travaux à l'ISBA ; - réfection des salles, bureaux et aménagement à l'IREDESA et l'UAS/PAHOU ; - réfection des salles, bureaux et autres travaux d'aménagement à l'annexe de Porto-Novo ; - réfection et travaux d'aménagement du réseau électrique à l'UAS/PAHOU ;
MESFTP	FAAPLN	<ul style="list-style-type: none"> - recrutement et paiement des Opérateurs Privés en Alphabétisation (OPA) dans le cadre de la poursuite de la mise œuvre de la stratégie du faire-faire et des projets innovants d'alphabétisation des praticiens de la médecine traditionnelle et des pêcheurs - contribution à la mise en œuvre de la Recherche-Action sur la mesure des Apprentissages des bénéficiaires des programmes d'Alphabétisation (RAMAA) - encadrement des activités financées par le Fonds, participation du Fonds aux manifestations nationales et internationales d'alphabétisation, organisation des sessions du Conseil d'Administration du Fonds, certification des comptes du Fonds par le Commissaire aux comptes - communication pour le renforcement de la visibilité du Fonds et du sous-secteur d'alphabétisation - acquisition et installation des équipements de bureau (climatiseurs, scanner ordinateurs imprimantes onduleurs, armoires) et les dépenses de fonctionnement du Fonds
	EFPEEN	<ul style="list-style-type: none"> - réfection des bureaux de l'EFPEEN ; - équipements des bureaux de l'EFPEEN. - Conception d'outils de formation modulaire de 150 gestionnaires d'établissements d'EFPTT - Conception d'outils de formation modulaire de 275 conseillers pédagogiques du second degré de la promotion transitoire

Annexe 2 : Liste des entreprises publiques étudiées regroupées par ministère

Structure de rattachement	Dénomination	Sigle/acronyme
PR	Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels	AGLO
	Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education	ACISE
	Agence de Développement de l'Enseignement Technique	ADET
	Agence Nationale d'Identification des Personnes	ANIP
	Société des Infrastructures routières et de l'Aménagement du Territoire	SIRAT SA
	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Portable en Milieu Rural	ANAPMR
MDC	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable	CePEDD
MJL	Agence Pénitentiaire du Bénin	APB
MAE	Commission Nationale Permanente de la Francophonie	CNPF
MEF	Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés	ANSSFD
MISP	Agence Nationale de Protection Civile	ANPC
MAEP	Agence Territoriale de Développement Agricole de Malanville (vallée du Niger)	ATDA 1
	Agence Territoriale de Développement Agricole de Kandi (Alibori-Sud et Borgou) 2kp	ATDA2
	Agence Territoriale de Développement Agricole de Natitingou (Atacora-Ouest)	ATDA3
	Agence Territoriale de Développement Agricole de Parakou (Borgou-Sud et Dongo-Collines)	ATDA4
	Agence Territoriale de Développement Agricole d'Abomey (Zou-Couffo)	ATDA5
	Agence Territoriale de Développement Agricole d'Abomey-Calavi (littoral, mono)	ATDA6
	Agence Territoriale de Développement Agricole de Pobè (Plateau)	ATDA7
	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin	INRAB
	Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments	ABSSA
	Fonds National de Développement Agricole	FNDA
	Laboratoire Central pour la Sécurité Sanitaire des Aliments	LCSSA
	Secrétariat technique permanent du CNOS (STP-CNOS)	STP-CNOS
	Chambre Nationale d'Agriculture	CNA
	Société Nationale pour la Mécanisation Agricole	SoNaMA
MDGL	Centre de Formation pour l'Administration locale	CeFAL
M. Santé	Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique	ABRP
	Centre National Hospitalier et Universitaire HKM de Cotonou	CNHU-HKM
MESRS	Université de Parakou	UP
	Centre Universitaire d'Enseignement Professionnel	CUEP
	Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	FNRSI
	Agence Béninoise de Valorisation des Résultats de la Recherche et l'Innovation Technologique	ABVRRIT
	Centre Béninoise de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	CBRSI
	Centre des œuvres Universitaires et Sociales de Parakou	COUS-P
	Centre des œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey- Calavi	COUS-Abomey-Calavi
MESTFP	Ecole de Formation du Personnel d'Encadrement de l'Education Nationale	EFPEEN
	Fonds d'aide à l'Alphabétisation et à la Promotion des Langues Nationales	FAAPLN
	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage	FODFPCA
MEMP	Institut National pour la Formation et la Recherche en Education	INFRE
MCVDT	Agence Nationale de l'Aviation civile	ANAC
	Agence Nationale de la Météorologie	ANM
	Bureau Enquêtes-Accidents	BEA

MASM	Agence Nationale de Protection Sociale	ANPS
	Fonds National de la Microfinance	FNM
	Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	OBFPE
MPMEPE	Agence Nationale pour l'Emploi	ANPE
	Fonds de Développement de l'Artisanat	FDA
M.Sport	Office Béninois du Sport Scolaire et Universitaire	OBSSU
	Office de Gestion des Stades du Bénin	OGSB
	Centre multimédia des Adolescent (es) et des Jeunes du Bénin	CMAJB
	Agence Nationale des Evénements Culturels, Sportifs et des Manifestations Officielles	ANECSMO
	Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, de Sport et de Loisirs	FNDAJSL
MEM	Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières	OBRGM